



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal  
du 3 décembre 2021**

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie ROTH.

Absents excusés : M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER et Mme Stéphanie MESSMER

Le procès-verbal du 5 novembre 2021 est adopté.

AVIS SUR LA CREATION DE LA ZONE A FAIBLE EMISSION MOBILITE DANS L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Le Maire informe l'assemblée que la Loi a rendu obligatoire la mise en place de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans 11 métropoles dont l'Eurométropole de Strasbourg. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette ZFE-m les communes limitrophes de l'Eurométropole ont été consultées par courrier du 15 octobre 2021 pour donner leur avis dans un délai de 2 mois. Le Maire invite l'assemblée à échanger sur les mesures préconisées visant à interdire la circulation de certains véhicules pour limiter la pollution de l'air sur le territoire de l'Eurométropole et de leurs incidences sur la population de Pfulgriesheim. La Loi a prévu un calendrier d'interdiction de circulation des véhicules les plus polluants à l'intérieur du territoire des métropoles, comme suit :

- pour les véhicules Crit'Air 5 et sans Crit'Air au 1er janvier 2023,
- pour les véhicules Crit'Air 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- pour les véhicules Crit'Air 3 au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

mais l'Eurométropole envisage d'aller au-delà et d'étendre à terme cette interdiction à tous les véhicules Crit'Air 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028, par arrêté, dans toutes les communes de son territoire.

Pour mémoire, les autres classifications Crit'Air 2 regroupent les véhicules diesel les plus récents, Crit'Air 1 les véhicules essence, Crit'Air 0 les véhicules électriques.

Suite au débat d'idées qui s'est engagé, les arguments suivants seront repris dans l'avis donné par la municipalité qui sera transmis à l'Eurométropole.

- La transition du parc automobile de la commune ne peut pas se faire dans un délai de 6 ans d'autant plus que la population de Pfulgriesheim ne bénéficiera pas des aides financières supplémentaires accordées aux habitants de l'Eurométropole pour l'achat d'un véhicule propre.
- Par principe les élus de Pfulgriesheim sont plutôt favorables à une démarche visant à améliorer la qualité de l'air par l'éviction des véhicules les plus polluants, mais ils estiment que la création d'une ZFE mobilité « renforcée » pénalisera à terme les habitants des communes en périphérie directe de l'Eurométropole comme Pfulgriesheim pour les raisons suivantes : absence de transports en commun entre Pfulgriesheim et la zone commerciale de Mundolsheim et pour se rendre dans certains Ehpad comme à Oberhausbergen par exemple, accès aux soins rendu plus compliqué surtout pour les personnes âgées, problématique des déplacements vers le lieu de travail en l'absence de transports en communs ou de parking relais... pour les personnes non équipées à terme d'un véhicule propre.
- Le sujet fait polémique en raison de l'ouverture à la circulation de l'autoroute COS au 15 décembre 2021 qui risque de générer un regain de pollution due à la circulation des camions et de nuisances pour la commune et qui donne le sentiment que l'on déplace la pollution en dehors de l'Eurométropole.
- Le conseil municipal par 11 voix émet un avis défavorable à la création de la future ZFE mobilité et un avis favorable avec réserves par 1 voix de Mme Corinne ZEISSLOFF.

## **PREMIERE REUNION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE LA FUTURE PISTE CYCLABLE ENTRE PFULGRIESHEIM ET LAMPERTHEIM**

Le Maire rappelle à l'assemblée la tenue d'une réunion publique d'information, annoncée par flyer à la population de Pfulgriesheim, à la salle des fêtes de Lampertheim le mardi 14 décembre 2021 à 19 heures, la première partie étant consacrée au tronçon le long de la RD64 à partir de la rue des Bleuets à Pfulgriesheim jusqu'à la rue des Alisiers à Lampertheim. Il présente ensuite le tableau de répartition du coût de revient prévisionnel de la liaison cyclable entre les communes de Pfulgriesheim et de Lampertheim qui fait apparaître un reste à charge financier pour la commune d'environ 35 000 € après déduction des subventions.

Pour mémoire, le conseil municipal a délibéré le 12 février 2021 pour autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de la liaison cyclable entre Pfulgriesheim et Lampertheim.

Le Maire expose que l'emprise de la piste est de 8 m, dont 3 m seront utilisés pour éloigner la bande cyclable de la chaussée, 3 m pour créer la piste en enrobés à double sens et 2 m pour assurer une transition avec les terres agricoles mises en valeur sous forme de plantations d'asperges le long de la RD 64. L'acquisition de cette emprise par la commune, qui appartient au Département du Bas-Rhin sur les 3 premiers mètres et à des propriétaires privés sur les 5 mètres restants, se fera dans le cadre du remembrement foncier. Dans l'immédiat, l'exploitant de l'aspergeraie libèrera les surfaces nécessaires au projet soit 11,17 ares en contrepartie d'une indemnité pour perte de récoltes qui fera l'objet d'un versement unique et forfaitaire fixé par convention avec signer entre la commune et l'EARL MEHN, exploitant l'aspergeraie le long de la RD64. Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter ce point à l'ordre du jour en vue de l'habiliter à signer la convention au nom de la commune avec l'Earl MEHN. Ce point est accepté à l'unanimité.

## **CHANTIERS EN COURS**

### **Délivrance du permis d'aménager sur 1.71 ha au lieudit Meyeracker**

L'arrêté du Maire autorisant le permis d'aménager sur 1.71 ha rue de Griesheim, au lieudit Meyeracker, en vue de la réalisation d'un lotissement d'habitation a été signé en date du 26 novembre et notifié le 29 novembre 2021 à la société DELTAMENAGEMENT de Dabo. Au mois de mars 2022, après extinction des délais de recours contre le permis d'aménager, l'aménageur procédera au diagnostic archéologique prescrit par arrêté préfectoral. La prochaine réunion d'information avec la municipalité et les élus qui souhaitent y participer aura lieu mercredi 8 décembre à 18 h. Pour information, le Maire fait savoir qu'il était présent, avec M. Gérard DURINGER, pour représenter la commune de Pfulgriesheim à la réunion publique d'information organisée le 24 novembre 2021 par la commune de Griesheim-sur-Souffel sur le projet d'urbanisation de la première tranche de 1.8 ha au lieudit Kleinfeld qui a rassemblé environ 150 personnes.

### **Point d'avancement du chantier de construction de l'école maternelle et du périscolaire**

M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire en charge du suivi de ce chantier, fait un point sur l'avancement des travaux. La dalle de la partie réservée à l'extension du nouveau bâtiment a été coulée et un mur a été construit du côté du verger de l'école maternelle. Le bâchage de la dalle existante, située au-dessus du plafond de la salle des fêtes, est toujours en place et protège efficacement la salle des fêtes contre les infiltrations d'eau.

Un nouveau calendrier prévisionnel d'exécution des travaux devrait être établi dans les 15 jours.

## **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le conseil municipal autorise ensuite le Maire à engager et à mandater les nouvelles dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2021 pour un montant maximum de 325 750 € selon la délibération ci-annexée. Ce principe est adopté à l'unanimité. Cette délibération intervient par principe lors de la dernière séance de chaque année civile.

### **CADEAU DE NOEL DES AINES**

La fête de Noël des aînés prévue initialement le dimanche 5 décembre a été annulée suite à l'aggravation de la situation sanitaire et suite aux recommandations trop contraignantes imposées aux communes pour le maintien des repas de Noël dans les ERP (distance de 1.50 m à respecter à table entre les convives). Dans le courrier officiel adressé aux personnes invitées, il a été annoncé que le repas de Noël serait remplacé par un cadeau de Noël comme cela s'est déjà pratiqué l'an passé. Mme Liliane BAUER présente le contenu d'un colis type, constitué par une boîte kraft rouge à garnir avec un pot de foie gras de la ferme Lechner de Truchtersheim (retenue pour la fourniture du repas de Noël), un confit d'oignons d'un producteur de Bennwihr (Haut-Rhin), une bouteille de vin du Domaine Vierling de Fessenheim-le-Bas, un pavé de pain d'épices. Les conseillers municipaux feront le portage des colis chacun dans leur quartier avant Noël, la confection des colis est prévue samedi 18 décembre 2021 en Mairie.

### **DEMANDE D'EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT POUR UN COMMERCEANT AMBULANT**

M. Ammar AL AHMAD a sollicité l'autorisation de stationner son Food Truck place du Charron en vue de faire de la vente au détail de spécialités syriennes à partir de janvier 2022. Le conseil municipal décide de lui attribuer le créneau du mardi soir de 16 h à 20 h et de lui confirmer cette décision par courrier.

### **DIVERS**

Le Maire, en sa qualité de Vice-Président de la Communauté de communes du Kochersberg, présente les objectifs du défi « zéro déchets verts », une démarche engagée pour apprendre à réutiliser les déchets verts produits par son jardin et réduire ainsi drastiquement les apports en déchetterie grâce à des formations et des visites de jardins. Chaque commune est tenue de s'engager dans ce parcours de recyclage individuel des déchets verts, avec un élu et un habitant. M. Bertrand MEYER est désigné en qualité d'élus référent pour participer à cette action et est chargé de constituer un binôme avec un habitant du village.

### **RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE L'INVESTISSEMENT ET DU PATRIMOINE D'ALSACE HABITAT**

Lors d'un rendez-vous organisé en Mairie le 3 décembre dernier, un état des lieux des dysfonctionnements sur le bâtiment du 7 rue de la Colline a été fait avec le gestionnaire de l'immeuble, Alsace Habitat. La municipalité a rappelé ses attentes par rapport à la création d'un local de stockage fermé pour les bacs roulants et a fait part de son inquiétude par rapport à l'état général dégradé du bâtiment. Le gestionnaire a déclaré travailler à des solutions pour améliorer la situation. Il a également fait part de son souhait de mettre fin aux baux emphytéotiques pour la mise à disposition des terrains communaux des 7 rue de la Colline et du 15 rue du Heuberg sur lesquels les logements sociaux ont été construits et propose de soumettre une offre de rachat de ces terrains à la commune après estimation du Service des Domaines. Affaire à suivre...

### **TOUR DE TABLE**

M. Claude AFFOLTER informe que l'opération « Une rose, un espoir » sur le secteur du Kochersberg, de l'Ackerland et du Pays de la Zorn du 18 septembre a permis de collecter la somme inégalée de 68 000 € au profit de La Ligue contre le Cancer, ce qui place le secteur en tête des dons sur la France entière en 2021.

Mme Corinne ZEISSLOFF demande si la municipalité a prévu d'organiser une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants suivie du partage de la traditionnelle galette des rois en janvier 2022. Le Maire répond que cette manifestation n'aura pas lieu en 2022 dans le contexte actuel de la crise du COVID.


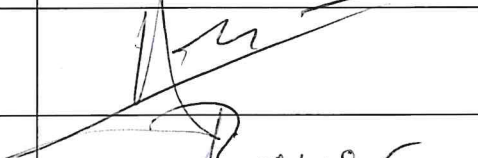
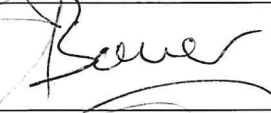
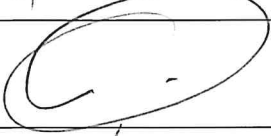



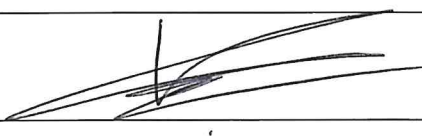


Mme Marie-Madeleine MARTIN attend la remise en place des panneaux autorisant les riverains à tourner à droite pour accéder à la rue de la citadelle depuis la rue Principale, RD31. Ces panneaux ont été commandés et reçus mais n'ont pas été posés.

Le Maire félicite les personnes et les enfants qui ont participé à la décoration de Noël. Un petit mot à ce sujet sera préparé à l'attention des enfants et diffusé par l'intermédiaire de leur cahier de liaison.

M. Gérard DURINGER souhaiterait que soient programmés au budget 2022 des travaux de rénovation de l'éclairage public de l'église.

Les dates des prochains conseils municipaux sont arrêtées comme suit pour le premier semestre 2022, les vendredis 14 janvier, 11 février, 11 mars pour le vote du budget primitif 2022, 8 avril, 13 mai et 10 juin 2022.

La séance est levée à 22 h 45

Nom - Prénom	Fonction	Emargement
JACOB André	Maire	
AFFOLTER Claude	1 <sup>er</sup> Adjoint	
BAUER Liliane	2 <sup>e</sup> Adjoint	
DURINGER Gérard	3 <sup>e</sup> Adjoint	
MARTIN Marie-Madeleine	Conseillère municipale	
LOSSEL Paul	Conseiller municipal	
ZEISSLOFF Corinne	Conseillère municipale	
MEYER Bertrand	Conseiller municipal	absent excusé
SCHNEIDER Christian	Conseiller municipal	absent excusé
WANKMULLER Valérie	Conseiller municipal	
DURST Sébastien	Conseiller municipal	
MESSMER Stéphanie	Conseillère municipale	absente excusée
SCHOTT Anne-Gaëlle	Conseillère municipale	
FRIESS Alexandre	Conseiller municipal	
ROTH Elodie	Conseillère municipale	